

POLITIQUE NO 1

LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS

Note 1 : Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Note 2 : Dans le présent document, les termes « locataire » et « résident » ont la même signification et désignent les mêmes personnes.

1. Objectifs de la politique

Cette politique vise à définir la personnalité de la résidence L'Envol. Ce sont les membres du conseil d'administration de l'APHK qui définissent son rôle et sa place dans la collectivité et son mode de fonctionnement. Les membres du conseil d'administration et les employés s'inspirent ainsi de la mission, de la vision et des valeurs organisationnelles dans la gestion de la résidence.

2. Cadre Légal

Des modifications dans les lettres patentes ont été apportées pour rendre conforme la mise en place de la résidence L'Envol. La résidence L'Envol appartient donc à l'Association des personnes handicapées du Kamouraska Est inc.

3. Avantages recherchés dans la mise en place de la résidence L'Envol

Pour la région, la présence de cette résidence a les avantages suivants :

a) Être un milieu de vie à part entière : Les résidents souhaitent habiter des logements offrant des services appropriés à leurs besoins et à leur condition tels que : la disponibilité des repas, l'entretien ménager, des adaptations et des équipements physiques spécifiques pour des personnes ayant une déficience physique, un service de buanderie autonome ou avec assistance, dans le but de rendre la personne en situation de handicap la plus autonome possible. Ils ont aussi la possibilité de s'impliquer dans différentes tâches bénévoles. Ces implications permettent de briser l'isolement, de favoriser la confiance en soi et de participer à des projets communs qui facilitent l'appartenance.

b) Offrir des services d'aide à la vie quotidienne et domestique:

Le propriétaire s'engage à fournir les services suivants : trois repas par jour servis dans la salle à manger, des services de buanderie, d'entretien ménager, ainsi qu'une surveillance permanente desservie par un système d'appel d'urgence.

Des services complémentaires sont aussi offerts pour répondre adéquatement aux besoins spécifiques de chaque résidant. Le propriétaire s'engage à assister et à aider le locataire qui ne peut, le cas échéant, répondre sans supervision et de façon sécuritaire aux besoins suivants tels les levers et les couchers, les bains, l'habillement, l'alimentation, les soins d'hygiène personnelle, la médication, le tout en conformité avec le règlement d'immeuble.

- c) **Offrir un soutien communautaire** : Par le biais de l'APHK, le soutien prend diverses formes d'accompagnement selon les besoins du locataire : des activités de loisir, des ateliers de formation et/ou d'informations, des références en cas de besoins particuliers, le soutien aux familles, la participation à divers comités, etc. L'accompagnement social permet une meilleure intégration sociale et facilite la confiance en soi.
- d) **Avoir un ancrage local** : L'Envol favorise la participation directe au développement économique de la région par ses achats chez les fournisseurs locaux et régionaux et les emplois qu'elle crée. Les locataires prennent aussi part à ce même développement par ses achats, son intégration en milieu de travail et sa participation à des activités et des événements sociaux et culturels au sein de la communauté.
- e) **Être abordables financièrement et accessibles pour les locataires**: Offrir des logements avec services adaptés, accessibles et à prix modique pour des personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou physique.
- f) **Être abordables pour toute une communauté et même pour toute une région** : L'implication de notre partenaire, le Centre intégré de Santé et de Services Sociaux du Bas-Saint-Laurent, est très importante: d'abord par son soutien financier qui permet à L'Envol de fournir des services de qualité et ensuite, en fournissant les services d'intervenants auprès de nos locataires. Cette implication prévient des placements dans des centres plus coûteux et moins adaptés pour notre clientèle.
- g) **Freiner l'exode des personnes handicapées** : la résidence vise à répondre à un manque de logements adaptés et appropriés pour cette clientèle. Le vieillissement de la population (parents et famille) et l'ampleur des responsabilités que cette situation implique risquent le déménagement de ces personnes dans des centres spécialisés inadaptés à leur situation ou situés à l'extérieur de la région. Cela revêt une grande importance, puisque la majorité d'entre eux souhaite demeurer auprès de leurs pour des raisons de proximité, de facilité, d'attachement ou toute autre raison particulière ou pertinente pour la personne.

4. Notre Mission

Offrir une autre alternative de milieu de vie normalisant, adapté et sécuritaire à des personnes adultes vivant avec une ou des limitations intellectuelles et/ou physiques. La réalisation de cette mission s'accomplit en offrant à ces personnes :

- a) **Des services d'hébergement de qualité** qui répondent aux besoins des locataires en tenant compte de leur réalité, tout en leur offrant la sécurité et la stabilité que requièrent leurs conditions de vie et qui respectent l'autonomie de la personne et sa qualité de vie;
- b) **Des logements** à prix modiques et de qualité pour des personnes à revenus modestes;
- c) **Un milieu** de vie stimulant, accueillant, convivial et paisible;
- d) **Un milieu** qui tient compte des acquis et les maintient, tout en permettant de développer d'autres aptitudes, dans le but de favoriser l'autonomie;
- e) **La possibilité** de participer à des activités sociales, culturelles et professionnelles qui rejoignent les goûts et développent les aptitudes et les intérêts.

5. Notre Vision

La résidence L'Envol, dans la communauté locale, répond au droit fondamental qui permet l'accès à une ressource résidentielle adaptée pour toute personne handicapée.

Les locataires, les parents, la famille et les membres de la société rêvent de vivre dans un milieu juste où chacun sera traité de façon équitable.

L'organisme s'engage à ce que la résidence L'Envol soit un milieu de vie sécuritaire et adaptée aux besoins des personnes handicapées en :

- a) **étant un exemple d'excellence** en matière de services d'hébergement et de logements offerts aux personnes handicapées;
- b) **offrant un milieu de vie** et des services de qualité;
- c) **maintenant** les acquis et en développant leurs habilités et leurs champs d'intérêt;
- d) **bénéficiant** de ressources humaines disponibles et adéquates à toutes heures du jour et de la nuit;

- e) **assurant un milieu de travail sain** qui favorise la sociabilité, l'esprit d'équipe, la communication et le respect mutuel;
- f) **soutenant la vie communautaire** par diverses actions afin de faire reconnaître les droits de nos membres, par des activités stimulantes, des loisirs, des ateliers de formation et d'informations, ces actions étant organisées en partenariat avec les autres organismes du milieu;
- g) **devenant une référence** pour tout autre organisme désireux de dupliquer un projet similaire pour sa communauté ou sa région.

6. Nos valeurs

Pour réaliser sa mission, la résidence L'Envol adopte des valeurs sociales qui servent de balises à ses administrateurs, à son personnel et à ses bénévoles. Ces valeurs sont :

- a) **Le respect des personnes:** La personne a le droit de vivre et de travailler dans un milieu de vie qui respecte l'unicité de chacun. Pour vivre pleinement cette valeur, les administrateurs se sont dotés d'un code d'éthique intitulé : *Règles de vie et éthique professionnelle* :

- 1) envers tous et de façon générale;
- 2) envers les locataires;
- 3) envers l'employeur;
- 4) entre les employés.

Ces règles privilégient la considération envers autrui, le tact et le respect des personnes. C'est dans les paroles et les gestes que les personnes sont respectées.

- b) **Le bien-être de la personne** : Souhaiter le bien-être de la personne handicapée est une valeur qui invite au don de soi et à l'offrande du meilleur de soi-même. Cette valeur favorise le cheminement des personnes handicapées vers une plus grande autonomie. Pour préserver et améliorer l'autonomie de la personne, il est important d'adapter, de rendre accessible les lieux et d'offrir des services de qualité avec un personnel avenant, respectueux, ayant un souci constant du bien-être de la personne et du milieu de travail.
- c) **La solidarité et l'engagement:** La solidarité est une valeur qui invite les personnes à s'accorder une aide mutuelle, c'est-à-dire à s'entraider les uns les autres; cette solidarité est motivée par un intérêt commun entre ces personnes et c'est grâce à cette solidarité qu'est née cette réalisation: la résidence L'Envol.

Un sentiment de responsabilité et d'engagement personnel et collectif découle de cette solidarité avec les personnes handicapées. Ce sentiment d'engagement fait en sorte que chacun devient solidaire des décisions prises et en assume la responsabilité.

7. Responsable du respect de la politique

Tous les administrateurs sont responsables individuellement du respect de cette politique, tout en la faisant respecter par les personnes concernées.

8. Entrée en vigueur

Cette politique a été adoptée par le conseil d'administration le ____ du mois de _____ 2015

Nicole Caron, présidente

Hélène Ouellet, secrétaire